



MARCHE 2026-01/UNC/SF

Représentant légal du pouvoir adjudicateur
Madame la Présidente de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

PRESTATIONS DE TRANSPORT AERIEN pour l'Université de la Nouvelle-Calédonie

Marché passé en application des dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

DOSSIER DE CONSULTATION DES PRESTATAIRES

ACTE D'ENGAGEMENT

Date limite de remise des offres : le 31 août 2026 à 15h 00.

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Article 1. Objet du marché	3
Article 2. Identification	3
Article 3. Prix	4
Article 4. Délais	4
Article 5. Durée du marché.....	4
Article 6. Engagement du candidat.....	5
Article 7. Réponse du pouvoir adjudicateur	7
Article 8. Notification du marché au titulaire.....	7
Article 9. Cadre pour formule de nantissement ou cession de créance	8

Article 1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet de retenir un prestataire pour la fourniture de billets de transports aériens à l'Université de Nouvelle-Calédonie.

Il est composé d'un seul lot désigné comme suit :

Entre la Nouvelle-Calédonie et les destinations extérieures au territoire calédonien.

Montant minimum : 15 000 000 FCFP.

Montant maximum : 60 000 000 FCFP.

Article 2. IDENTIFICATION

2.1 - Désignation et coordonnées du pouvoir adjudicateur

UNIVERSITE DE NOUVELLE-CALEDONIE
145, avenue James COOK
B.P. R4
98 851 NOUMEA Cedex

2.2 – Désignation du représentant du pouvoir adjudicateur :

La Présidente de l'Université de Nouvelle-Calédonie

2.3 – Désignation et coordonnées du comptable assignataire :

L'agent-comptable de l'Université de la Nouvelle-Calédonie
Monsieur Romain BLADIER
Tél : 29 00 34
Email : romain.bladier@unc.nc

2.5– Procédure :

Marché par appel d'offre ouvert.

Article 3. PRIX

Les prestations seront rémunérées par application des prix unitaires du bordereau de prix assortis des rabais consentis, aux quantités réellement effectuées. L'unité monétaire du marché est le franc pacifique.

Les prix sont ajustables conformément à l'article 7 du cahier des clauses particulières (CCP).

Les conditions consenties par le candidat sur les transports aériens, objet du marché en CLASSE ECONOMIQUE sont les suivantes : (énumérer les conditions)

Les conditions consenties par le candidat sur les transports aériens, objet du marché en CLASSE BUSINESS sont les suivantes : (énumérer les conditions)

Le prestataire s'engage à proposer des vols sur les compagnies non désignées sur les bordereaux de prix, en cas d'indisponibilité de dates ou de conditions plus avantageuses (durées de vols-prix).

Il s'engage à faire bénéficier l'UNC, à sa demande, des tarifs promotionnels qui seraient proposés au public lorsque ces derniers sont plus avantageux que le prix figurant à l'acte d'engagement et ce, même si les conditions du billet ne sont pas identiques (billets non remboursables, non modifiables). L'UNC pourra néanmoins toujours refuser l'offre ainsi proposée et revenir au prix du marché.

Article 4. DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution des prestations (réponse aux demandes de réquisition) est de **3 jours maximum sauf cas d'urgence signalée.**

Le délai d'exécution des prestations part de la date de la transmission de demande de réquisition.

Article 5. DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une période de 12 mois à compter de sa date de notification.

Il sera reconduit 3 fois par période d'un an, sauf dénonciation par la personne responsable du marché deux mois au moins avant l'expiration de chaque période d'exécution.

Sa durée totale ne pourra excéder quatre ans à compter de sa date de notification

Article 6. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

6.1 – Nom, prénom et qualité du signataire :

6.2 – Adresse professionnelle et coordonnées téléphoniques

☐ Agissant pour mon propre compte ;

☐ Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom et l'adresse)

☐ Agissant pour le compte de la personne publique candidate (indiquer le nom, l'adresse)

☐ Agissant en tant que mandataire :

☐ du groupement solidaire

☐ du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du

► **Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché et notamment le cahier des clauses particulières**

► **Après avoir fourni les pièces prévues au règlement de la consultation**

1. Je m'**ENGAGE**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des plis fixée à l'avis de consultation.

2. Je demande que l'Administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte bancaire suivant (joindre un relevé d'identité bancaire) :

Nom de l'organisme bancaire :

Adresse :

Nom du titulaire du compte :

Numéro du compte bancaire (23 chiffres)

[_ : _ : _ : _ : _] [_ : _ : _ : _ : _] [_ : _ : _ : _ : _ : _ : _ : _ : _] [_ : _]

3- ne me lie que pour la durée de validité de l'offre indiquée ci-dessus.

4- Le mode de règlement du marché est le virement et les sommes dues au titre de l'exécution du marché sont payées dans un délai maximum de 30 jours suivant la date de réception de la facture, conformément aux dispositions des articles 54 et 55 de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 étendus à la Nouvelle-Calédonie par ordonnance n° 2010-137 du 11 février 2010 portant adaptation du droit des contrats relevant de la commande publique passés par l'Etat et ses établissements publics en Nouvelle-Calédonie.

A....., le

Le titulaire (nom, prénom, qualité)

Article 7. REPONSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée :

Le présent acte d'engagement comporte annexe(s) énumérées ci-après :

Visas ou Avis :	A, le La Présidente de l'Université,
-----------------	---

Article 8. NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller ici l'avis de réception postal daté et signé du titulaire.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché.

A, le

La société

Article 9. CADRE POUR FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSIION DE CREANCE

9.1 –Formule d’origine

Copie certifiée conforme à l’original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l’établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti dans les conditions prévues par les articles L 313-23 et suivants du Code Monétaire et Financier applicables en Nouvelle-Calédonie facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

☐ La totalité du marché

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché ;
(indiquer le montant en chiffres et en lettres)

☐ La partie des prestations évaluées à (indiquer le montant en chiffres et en lettres)

que le titulaire n’envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.

A Nouméa, le
La Présidente de l’Université,

9.2 –Annotations ultérieures éventuelles

La part de prestations que le titulaire n’envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres)

A Nouméa, le
La Présidente de l’Université